

Évaluer l'impact du nouvel environnement fiscal sur la stratégie de l'entreprise ultramarine

PUBLIC

Responsables fiscaux, comptables ou financiers – Avocats – Experts comptables – Commissaires aux comptes

PRÉ-REQUIS

Pratiquer la fiscalité

NIVEAU D'EXPERTISE

Perfectionnement

LES POINTS FORTS

Remise du Feuillelet Rapide (Éd. Francis Lefebvre) consacré à la loi de finances pour 2026

Accès aux documents dématérialisés (présentation, annexe documentaire) via notre plateforme pédagogique en ligne

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
 - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

Code
1688

Durée
1 jour / 7 heures

Tarif Inter*
1 077 € HT

*Repas inclus (en présentiel)

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les conséquences des nouveautés majeures en matière fiscale pour faire valoir au mieux les droits de l'entreprise d'outre-mer
- Disposer d'une synthèse de l'actualité fiscale
- Bénéficier de l'analyse d'un expert praticien

Programme de la formation

Engagement

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur recevra vos objectifs de progrès.

Ce programme est susceptible d'évoluer en fonction de l'actualité.

1. Analyser les conséquences pour son entreprise ou son groupe des dispositions des projets de lois en cours de discussion ou adoptés

- EXAMEN DES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026
 - ▶ Programme en fonction des dispositions en débat ou adoptées avec focus sur la réforme des régimes de défiscalisation en Outre-mer envisagée

2. Adapter sa gestion fiscale et ses décisions de clôture en matière d'IS aux dernières tendances jurisprudentielles et aux nouveaux cadres législatifs ou doctrinaux

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : care-formation@lefebvre-dalloz.fr

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

DÉTERMINATION DU RESULTAT FISCAL, IS

- ▶ Report en arrière des déficits et changement d'activité : le point sur la notion de changement d'activité ; peut-on faire abstraction d'un changement d'activité pour le report en arrière des déficits ?
 - ▶ Méthode de calcul d'une provision : une société peut invoquer une méthode de calcul du montant de la provision différente de celle initialement appliquée
 - ▶ Acte anormal de gestion : loyers de locaux professionnels inutilisés ; vente d'un appartement à prix minoré par un marchand de bien à son associé ; à qui incombe la charge de la preuve du caractère anormal de la rémunération d'un prêt ?
 - ▶ Décision de gestion ou erreur comptable : l'inscription comptable de titres est-elle une décision de gestion, une erreur ou une erreur délibérée ?
 - ▶ Prestations intragroupe et rémunération excessive : l'appréciation du caractère excessif de la rémunération
- ### FISCALITÉ DES GROUPES INTÉGRATION FISCALE
- ▶ Compte courant d'associé : l'avance en compte courant d'une mère à sa filiale peut-elle être traitée comme une libéralité ?
 - ▶ Taux réduit d'IS : quel taux retenir en cas de détention par une société tête de groupe
 - ▶ Cession de titres de participation : la définition des titres éligibles
 - ▶ Perte sur créance / abandon de créance : la perte sur créance (déductible) peut être un abandon de créance financier (non déductible)
 - ▶ Compte courant d'associé : la notion d'indisponibilité
 - ▶ Intérêts entre sociétés liées : la renégociation du taux d'un emprunt doit être justifiée
 - ▶ Fonctions techniques exercées par un dirigeant : la mise à disposition d'un dirigeant pour des fonctions techniques présente un caractère déductible
 - ▶ Cession d'immobilisation à prix minoré : une cession à prix minoré peut s'expliquer par les contreparties attendues d'un engagement antérieur
 - ▶ Imputation des pertes étrangères : le conseil d'État pose plusieurs questions préjudicielles à la CJUE sur les conditions d'imputation des pertes définitives de filiales étrangères

3. Analyser les évolutions de l'environnement des opérations soumises à la TVA

- ▶ Le point sur la régularisation d'une TVA facturée à tort
- ▶ Un cas d'application de profit sur le trésor
- ▶ Notion de redevable de la taxe : la TVA mentionnée est due même en cas de paiement sur le compte d'un tiers
- ▶ Traitement de l'indemnité de résiliation anticipée d'un contrat de service
- ▶ Retour sur la base d'imposition à la TVA : le prix facturé doit en principe être considéré comme TTC
- ▶ Traitement TVA de frais annexes à une prestation principale
- ▶ Point sur l'usage privé d'un véhicule mis à disposition d'un salarié

4. Faire le point sur quelques aspects liés à la fiscalité des dirigeants

- ▶ Exonération en fonction des recettes : faut-il inclure les recettes exceptionnelles dans le calcul des seuils de recettes ?
- ▶ Abattement dirigeant : la condition liée à la rémunération du cédant est précisée
- ▶ Régime d'exonération ZRR : application en cas de transfert d'une activité en ZRR

- La connaissance du manquement par le dirigeant a-t-elle une incidence sur la qualification de manquement délibéré ?

5. Traiter les opérations internationales

- Retenue à la source prélevée à un taux supérieur : la RAS prélevée à un taux supérieur au taux conventionnel doit être déduite intégralement
- L'actualité de la fiscalité patrimoniale fait l'objet d'une conférence spécifique : « Actualité fiscale du patrimoine » (1453) le 22 janvier 2026
- Une conférence est par ailleurs dédiée aux PME : « Arrêté des comptes et loi de finances » (3230) le 17 décembre 2025

Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

Parmi nos formateurs

...



François Mangin

Avocat

Titulaire d'un DESS de droit des affaires et fiscalité. Avocat spécialisé en fiscalité des entreprises, après de nombreuses années passées en cabinets internationaux, il exerce désormais en indépendant une activité de conseil en fiscalité des sociétés, ingénierie fiscale et contentieux fiscaux.